



L'Île d'Yeu, le 12 septembre 2017

Madame BELIN Françoise  
59, route de la Haye Fouassière  
44115 HAUTE GOULAINÉ

**N/Réf.** : BN/ChD/2017-09-14

**Objet** : Hélistation

**Dossier suivi par** : Christian DEDYKERE,

Directeur des Services Techniques

02-51-59-45-45

Madame le commissaire enquêteur,

Suite à notre rencontre concernant l'enquête publique hélistation, je vous prie de trouver ci-dessous les réponses correspondant aux questions posées dans votre procès-verbal du 25 août 2017.

1/ Les études acoustiques auraient dû être effectuées sur une période plus longue :

A la demande de l'autorité environnementale, une nouvelle campagne de mesure devait être réalisée en période estivale. Celle-ci s'est déroulée en août 2016.

Néanmoins, en complément, la commune a souhaité prendre d'autres mesures avec l'hélicoptère EC 135, nouvel appareil devant compléter la flotte de l'entreprise OYA HELICOPTERES. Ces relevés ont fait l'objet d'une campagne en septembre /octobre 2016.

2/ Des travaux de confortements des rives sont prévus, ne serait-ce pas l'occasion de gagner sur la mer pour éloigner l'aire de poser :

Des travaux de renforcement auront lieu. Pas de gain sur la mer en raison de l'impact financier et esthétique.

3/ L'aspect visuel de l'hélistation dont le bungalow d'accueil est assez critiqué. Plusieurs observations évoquent la construction d'un mur anti-bruit.

En cas de maintien de l'hélistation, le bungalow serait remplacé, placé de façon à couper une partie du bruit quitte à aménager les côtés pour augmenter l'effet recherché.

4/ Il est question d'un contournement, qu'en est-il :

Le projet est toujours d'actualité mais la commune n'est pas propriétaire de toutes les parcelles. Le trajet n'apporte rien à la desserte de l'aérodrome.

5/ La présence des agents AFIS est un plus. La participation de la commune serait plus justifiée. Comment se répartissent les investissements et les frais de fonctionnement.

La gestion de l'aérodrome est confiée à la CCI. La commune a à sa charge, les investissements et le déficit de fonctionnement. Si l'hélistation envisagée venait à voir le jour, des taxes d'atterrissage seraient aussi instaurées.

6/Les travaux envisagés seront insuffisants. Il faut revoir les aménagements extérieurs : accès, parkings, accueil des loueurs...Qui en serait responsable et devrait financer :

Des gros travaux ont eu lieu en 2006 sur l'élargissement de la piste principale et en 2007 sur l'équipement en balise GPS. Les travaux en cours portent sur l'équipement de balisage, de régulation, de groupe de secours, d'un local de sécurité et d'aménagement pour personnes à mobilité réduite.

L'aérodrome ne nécessite pas dans l'immédiat, de travaux conséquents. En cas de transfert sur l'aérodrome, seul le guidage et l'accueil des passagers serait à envisager avec, vraisemblablement, l'aménagement d'une aire de poser distincte. Pour mémoire, l'hélicoptère utilise déjà le site de l'aérodrome pour le stockage des aéronefs et les EVASAN de nuit.

7/Les déplacements des voyageurs doivent être réorganisés et complétés : nouveaux horaires de bus, navette...qu'envisage la commune tant en la matière de matériel, d'horaire que de prise en charge financière (salaires, billets gratuit ou payant)

Adaptation des horaires de bus en saison, pas de prise en charge d'une navette en cas de transfert de l'activité sur l'aérodrome. La mise en place d'une navette pour assurer la liaison entre tous les départs et toutes les arrivées aurait un coût important pour la collectivité même si le service était payant (il n'est par exemple pas certain que tous les passagers l'emprunteraient). L'éventualité de la mise en place d'un tel service nécessiterait une étude de faisabilité.

8/Port Joinville : L'extension du parking prévue accentuerait les dangers, qu'envisage la commune pour contrer ces difficultés :

La clôture serait remplacée pour plus de sécurité. Le parking et l'accès au brise-lames ne seraient pas sous les cônes d'envol et d'atterrissage contrairement à maintenant (accès au brise-lames).

9/Le manège et le stationnement du petit train seraient-ils maintenus sur place :

Oui. Comme actuellement.

10/La commune : dans un cas comme dans l'autre la commune aura à financer des travaux. Peut-être devra-t-elle envisager la prise en charge d'une navette.

Les travaux seront pris en charge par la commune après demande de subventions. (cf réponse 7).

11/Les soldes intermédiaires de gestion de OYA Vendée Hélicoptères ne permettent pas une interprétation réelle de la situation financière de la société. La transparence sur les comptes et les divers contrats est indispensable. Un audit extérieur permettrait de faire le point.

La commune souhaite faire réaliser un audit financier de la société dans le cadre d'un transfert éventuel.

12/Le conseil municipal de l'île d'YEU a voté, le 10 juillet 2007, le transfert de l'hélistation l'aérodrome, avec un délai. Pourquoi ce transfert n'a-t-il pas eu lieu.

La délibération ne porte pas sur le transfert de l'hélistation sur le site de l'aérodrome. Elle demande le maintien provisoire de l'hélistation actuelle dans l'attente de la réalisation des études nécessaire au maintien ou non de l'hélistation actuelle.

13/14/15/16 Quelle procédure a été adoptée pour désigner le prestataire, quelle est la durée de la décision, quelles obligations ou contraintes sont demandées au prestataire, Quel contrôle la commune exerce-t-elle sur son prestataire.

La société OYA Vendée Hélicoptères n'est pas prestataire de la commune. Ses missions relèvent donc d'appels d'offres divers et variés sur lesquels la commune n'a ni le droit de regard ni le droit de contrôle (Hôpital de Challans par exemple).

En cas de maintien de l'hélistation sur Port Joinville, une convention de mise à disposition de la zone serait réactualisée avec des restrictions d'horaires et d'usage assortie des prescriptions 2017 de la DGAC portant notamment sur le contrôle, le balayage et l'entretien de ladite zone.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, madame le commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire



Bruno NOIR

Conseiller Départemental  
de la Vendée

PJ : Délibération du 10 juillet 2007